

## Annonce de la sollicitation de consentement par SODEXO

Issy-les-Moulineaux, le 3 juillet 2023

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS TOUTE JURIDICTION OU À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT DANS UNE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER CE COMMUNIQUÉ.

Ni le présent communiqué ni le Mémorandum de Sollicitation de Consentement (Consent Solicitation Memorandum) ne constituent une invitation à participer à la Sollicitation de Consentement dans une juridiction où, ou à une personne à laquelle ou de la part de laquelle, il est illégal de faire une telle invitation ou qu'il y ait une telle participation en vertu des lois ou réglementations applicables en matière de valeurs mobilières. La distribution de ce communiqué ou du Mémorandum de Sollicitation de Consentement dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi ou la réglementation. Les personnes en possession de ce communiqué ou du Mémorandum de Sollicitation de Consentement sont tenues par l'Emetteur (tel que défini ci-dessous), Citigroup Global Markets Limited, HSBC Continental Europe et J.P. Morgan SE (les « **Agents de Sollicitation** »), D.F. King (l' « **Agent d'Information et de Dépouillement** ») et Citibank, N.A. et BNP Paribas (les « **Agents Fiscaux** ») de s'informer sur ces restrictions et de les respecter.

### Annonce de la sollicitation de consentement par SODEXO (société anonyme de droit français) (l' « Emetteur ») aux porteurs de chacune de ses obligations figurant dans le tableau ci-dessous

Description des obligations	ISIN / Code commun	Montant principal des obligations en circulation	Commission de vote anticipé (en % du montant principal)
Obligations d'un montant de 500 000 000 euros au taux de 0,500 pour cent arrivant à maturité le 17 Janvier 2024 (les « <b>Obligations 2024</b> »)	ISIN : XS2203995910 Code commun : 220399591	500 000 000 euros	0,25%
Obligations d'un montant de 700 000 000 euros au taux de 0,750 pour cent arrivant à maturité le 27 avril 2025 (les « <b>Obligations avril 2025</b> »)	ISIN : XS2163320679 Code commun : 216332067	700 000 000 euros	
Obligations d'un montant de 300 000 000 euros au taux de 1,125 pour cent arrivant à maturité le 22 mai 2025 (les « <b>Obligations mai 2025</b> »)	ISIN : XS1823513343 Code commun : 182351334	300 000 000 euros	
Obligations d'un montant de 500 000 000 euros au taux de 2,500 pour cent arrivant à maturité le 24 juin 2026 (les « <b>Obligations 2026</b> »)	ISIN : XS1080163964 Code commun : 108016396	500 000 000 euros	
Obligations d'un montant de 800 000 000 euros au taux de 0,750 pour cent arrivant à maturité le 14 avril 2027 (les « <b>Obligations 2027</b> »)	ISIN : XS1505132602 Code commun : 150513260	800 000 000 euros	
Obligations d'un montant de 250 000 000 livres sterling au taux de 1,750 pour cent arrivant à maturité le 26 juin 2028 (les « <b>Obligations juin 2028</b> »)	ISIN : XS2017471983 Code commun : 201747198	250 000 000 livres sterling	
Obligations d'un montant de 500 000 000 euros au taux de 1,000 pour cent arrivant à maturité le 17 juillet 2028 (les « <b>Obligations juillet 2028</b> »)	ISIN : XS2203996132 Code commun : 220399613	500 000 000 euros	
Obligations d'un montant de 800 000 000 euros au taux de 1,000 pour cent arrivant à maturité le 27 avril 2029 (les « <b>Obligations 2029</b> », ensemble avec les obligations listées dans ce tableau les « <b>Obligations</b> »)	ISIN : XS2163333656 Code commun : 216333365	800 000 000 euros	

Sodexo annonce par la présente le lancement d'une sollicitation de consentement (la « **Sollicitation de Consentement** ») afin de solliciter les consentements des porteurs des Obligations en circulation de chaque Série (les « **Porteurs d'Obligations** ») pour considérer et, si jugé opportun, approuver par une résolution extraordinaire (chacune une « **Résolution Extraordinaire** ») lors d'une assemblée séparée des Porteurs d'Obligations de chaque Série (chacune une « **Assemblée** » et ensemble, les « **Assemblées** ») (i) la proposition de spin-off par l'Emetteur de sa branche d'activité Avantages & Récompenses (« **BRS** ») (l'« **Opération** ») par le biais d'un spin-off complet par lequel BRS ne sera plus consolidée au sein du groupe de l'Emetteur (le « **Spin-off** »), et (ii) la renonciation et l'autorisation de toute violation ou prétendue violation de quelque obligation que ce soit ou de tout Cas de Défaut ou Cas de Défaut potentiel, en vertu ou au titre des Obligations, des Conditions et du Contrat d'Agent Fiscal concerné, qui aurait pu ou pourrait survenir en vertu des Obligations, des Conditions et du Contrat d'Agent Fiscal concerné uniquement en raison de ou en relation avec l'annonce, l'exécution et/ou la réalisation du Spin-off proposé pour quelque raison que ce soit en vertu de la Condition 8 (à l'exception de la Condition 8(a) (Non-Paiement)). Cette approbation et cette renonciation seront valables à condition que le Spin-off ait lieu au plus tard le 31 décembre 2024.

L'Emetteur étudie actuellement la structure exacte de l'Opération, y compris la séparation de ses activités par le biais du Spin-off (c'est-à-dire le Spin-off complet de BRS, par lequel BRS ne sera plus consolidée au sein du groupe de l'Emetteur) ou le spin-off partiel de BRS, par lequel BRS restera consolidée au sein du groupe de l'Emetteur. L'Emetteur a l'intention de prendre en compte les résultats de la Sollicitation de Consentement afin de déterminer la structure appropriée de l'Opération et évaluera ses options quant à la mise en œuvre du spin-off total ou partiel de BRS, en gardant à l'esprit que le spin-off partiel ne nécessite pas l'approbation des Porteurs d'Obligations.

La Sollicitation de Consentement est effectuée selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement daté du 3 juillet 2023 (le « **Mémoire de Sollicitation de Consentement** »). Les termes en majuscules utilisés dans ce communiqué mais non définis ont la signification qui leur est donnée dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement.

**LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION PAR L'AGENT D'INFORMATION ET DE DEPOUILLEMENT DES INSTRUCTIONS DE VOTE ÉLECTRONIQUE DES PORTEURS D'OBLIGATIONS SOUHAITANT VOTER EN FAVEUR DE LA RÉOLUTION EXTRAORDINAIRE CONCERNÉE ET ÊTRE ÉLIGIBLES À LA COMMISSION DE VOTE ANTICIPÉ EST FIXÉE À 17H00 (HEURE DE PARIS) LE 13 JUILLET 2023, TELLE QU'ELLE PEUT ÊTRE PROLONGÉE OU MODIFIÉE À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ÉMETTEUR.**

## La proposition

**Sodexo (l'« Emetteur ») est un leader mondial des services de qualité de vie. L'activité de l'Emetteur s'articule actuellement autour de deux activités :**

- (i) les Services sur Site (« OSS ») qui fournissent des services de restauration et de facility management aux entreprises, campus universitaires, administrations, hôpitaux, maisons de retraite, ainsi qu'aux écoles. Les services de restauration comprennent une gamme croissante de services en plus des restaurants traditionnels sur site, avec la production sur site et hors site, le click & collect, les réfrigérateurs connectés et la livraison ; et
- (ii) les Services Avantages & Récompenses, exploités sous le nom de « Pluxee » (« **BRS**»), qui fournissent une large gamme d'avantages aux salariés, axés sur les repas et les avantages alimentaires, ainsi qu'une série d'autres activités connexes, telles que motivation et récompenses des employés, l'engagement, les titres-cadeaux, les avantages délivrés sous la forme de chèques, de cartes, etc. et la gestion des carburants et du parc automobile.

Le 5 avril 2023, l'Émetteur a annoncé que son Conseil d'Administration avait approuvé à l'unanimité l'Opération potentielle qui devrait avoir lieu en 2024 sous réserve des conditions de marché et après l'achèvement d'un certain nombre d'étapes usuelles, en ce compris la consultation des instances représentatives du personnel.

Les paramètres et conditions détaillés de l'Opération seront présentés ultérieurement et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et des actionnaires de l'Émetteur lors d'une assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire principal de Sodexo, Bellon S.A., qui détient 42,75% du capital et 57,5% des droits de vote exerçables de l'Émetteur à la date du Mémorandum de Sollicitation de Consentement, a indiqué son soutien à l'Opération potentielle et son intention de continuer à jouer un rôle d'actionnaire de contrôle à long terme à la fois dans OSS et BRS.

L'Opération potentielle ne devrait pas avoir d'impact négatif sur la stratégie, les conditions opérationnelles ou financières ou le profil de notation de l'Émetteur. Cela s'explique par les synergies limitées existantes entre OSS et BRS qui ont des moteurs de croissance et de rentabilité différents, des modèles d'entreprise différents, des bases de clientèle différentes et des zones géographiques différentes.

L'endettement net d'OSS résultant du Spin-off anticipe une amélioration de la trésorerie d'OSS supérieure à 1,0 milliard d'euros, par le biais (i) d'un remboursement par BRS à l'Émetteur de son prêt intragroupe existant d'un montant d'environ 545 millions d'euros et (ii) d'une allocation de dette à BRS par l'Émetteur d'un montant d'environ 500 millions d'euros au moment de la réalisation du Spin-off. Ces chiffres restent indicatifs à la date du présent communiqué et sous réserve de la finalisation de la structure du Spin-off.

**Il est important de noter que l'Émetteur reste engagé à son objectif de longue date d'un ratio d'endettement net<sup>1</sup> de 1,0x - 2,0x, et d'une solide notation « *investment grade* » après le Spin-off, comme cela a été clairement indiqué dans les communiqués d'avril 2023 de l'Émetteur et de son principal actionnaire, Bellon SA. Compte tenu de la forte génération de trésorerie et de l'augmentation de l'EBITDA attendues au cours de l'exercice 2023, combinées à l'amélioration de la trésorerie décrite ci-dessus, l'Émetteur a l'intention de réduire son ratio d'endettement net pour le ramener proche de la fourchette cible dans les 12 à 18 mois suivant la réalisation du Spin off, et qu'il reste dans cette fourchette à moyen terme. Ceci est conforme à l'historique de l'Émetteur qui maintient une politique financière conservatrice depuis de nombreuses années.**

L'Émetteur s'attend à ce que l'effet de la mise en œuvre de l'Opération, soit neutre sur la notation des Obligations et de l'Émetteur par S&P Global Ratings Europe Ltd (« S&P ») et par Moody's France S.A.S (« Moody's ») et donc qu'elles resteront stables, respectivement, à BBB+ et Baa1. De plus, l'Émetteur a aussi initié une notation de la part de Fitch Ratings Ireland Limited (« Fitch ») qui a assigné une notation BBB+ à l'Émetteur et s'attend à ce qu'elle reste stable à BBB+ dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération. Par conséquent, l'Opération potentielle, y compris par le biais du Spin-off, ne devrait pas avoir d'impact sur la solvabilité de l'Émetteur et sa structure financière resterait solide.

En prévision de l'Opération potentielle, l'Émetteur a obtenu l'approbation inconditionnelle de l'Opération de la part de ses créanciers prêteurs dans le cadre des Facilités de Crédit Renouvelables.

L'Émetteur demande donc aux Porteurs d'Obligations d'approuver la Proposition au cas où l'Émetteur déciderait ultérieurement de mettre en œuvre l'Opération potentielle par le biais du Spin-off.

**Les Modifications Proposées relatives à chaque Série d'Obligations décrites dans le Mémorandum de Sollicitation de Consentement seront conditionnées au succès de chaque Sollicitation de**

---

<sup>1</sup> Le ratio d'endettement net signifie l'endettement net (dettes financières moins la trésorerie disponible) divisé par l'EBITDA ajusté (résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements) comme décrit plus en détail à la page 189 du Document d'Enregistrement Universel 2022 de l'Émetteur.

**Consentement relative à chaque autre Série d'Obligations (la « Condition Réciproque »), étant entendu que l'Emetteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de renoncer à la Condition Réciproque à tout moment avant que l'avis de résultats de l'Assemblée concernée ne soit publié par l'Emetteur.**

En cas d'adoption de la Résolution Extraordinaire concernée lors de l'Assemblée de toute série d'Obligations, cette Résolution Extraordinaire sera contraignante pour tous les Porteurs d'Obligations de cette Série, y compris les Porteurs d'Obligations de cette Série qui ne votent pas en faveur de ces Résolutions Extraordinaires ou qui n'assistent pas à l'Assemblée et/ou ne votent pas.

## **La commission de vote anticipé**

**Sous réserve que (i) la Résolution Extraordinaire relative à l'Assemblée des Porteurs d'Obligations soit dûment adoptée lors de l'Assemblée ou lors d'une Assemblée ajournée de cette première Assemblée convoquée, selon le cas, (ii) l'Emetteur n'ait pas préalablement mis fin à la Sollicitation de Consentement conformément aux dispositions relatives à une telle résiliation énoncées dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement, et (iii) la Condition Réciproque soit satisfaite ou ait fait l'objet d'une renonciation, chaque Obligataire qui soumet une Instruction de Vote Electronique en faveur de la Résolution Extraordinaire relative à l'Assemblée des Obligataires qui est reçue par l'Agent d'Information et de Dépouillement au plus tard à la Date Limite d'Instruction Anticipée et qui ne révoque pas valablement cette instruction par la suite, sera éligible à recevoir un paiement unique en espèces d'un montant de 0,25 pour cent du montant principal de ses Obligations de la Série spécifiée dans le tableau ci-dessus qui font l'objet de cette Instruction de Vote Electronique (une « Commission de Vote Anticipé »).**

## **Calendrier indicatif**

*Les heures et dates ci-dessous sont données à titre indicatif. Toutes les références à des heures dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement se rapportent à l'heure de Paris, sauf indication contraire. Toutes les dates indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées afin de se conformer à toute échéance antérieure qui pourrait être fixée par les Systèmes de Compensation ou tout intermédiaire. Les Porteurs d'Obligations qui ne sont pas directement titulaires d'un compte dans les Systèmes de Compensation doivent lire attentivement les dispositions figurant à la section « Vote et Quorum » dans l'exemplaire de chaque Avis de Convocation figurant à l'Annexe A du Mémoire de Sollicitation de Consentement.*

## **Événement, date et heure**

### **Annnonce d'une Sollicitation de Consentement et d'une Proposition concernée**

Le 3 juillet 2023

*L'Avis de Convocation aux assemblées d'obligataires est publié sur le site Internet d'Euronext Paris et par l'intermédiaire des Systèmes de Compensation et du Service de Presse Notifiant, et le Mémoire de Sollicitation de Consentement est remis aux obligataires.*

*Le Mémoire de Sollicitation de Consentement est mis à la disposition des Porteurs d'Obligations sur le site Internet de la Sollicitation de Consentement et dans les bureaux de l'Agent Fiscal concerné (dont des copies peuvent être obtenues, sur demande, sans frais).*

### **Date Limite d'Instruction Anticipée**

17h00 (heure de Paris) le 13 juillet 2023

*Date et heure limites de réception par l'Agent d'Information et de Dépouillement des Instructions de Vote Electronique afin d'être éligible pour recevoir, le cas échéant, la Commission de Vote Anticipé.*

**Heure limite de réception des Instructions**

17h00 (heure de Paris) le 20 juillet 2023

*Date et heure limites de soumission ou de remise (ou de révocation) des Instructions de Vote Electronique.*

*L'Heure Limite d'Instruction est également l'heure limite pour obtenir un Certificat de Vote ou un formulaire de procuration auprès de l'Agent Fiscal concerné et pour révoquer ou modifier les Instructions de Vote.*

**Heure et date de l'Assemblée initiale**

Le 25 juillet 2023 à 10h00 (heure de Paris) (pour les Obligations 2024)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations 2024 (au titre des Obligations avril 2025)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations avril 2025 (au titre des Obligations mai 2025)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations mai 2025 (au titre des Obligations 2026)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations 2026 (au titre des Obligations 2027)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations 2027 (au titre des Obligations juin 2028)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations de juin 2028 (au titre des Obligations juillet 2028)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations de juillet 2028 (au titre des Obligations 2029).

***Si une Résolution Extraordinaire est adoptée lors d'une Assemblée :***

**Date Effective**

Le ou vers le 25 juillet 2023

**Notification du résultat de l'Assemblée concernée aux Porteurs d'Obligations (en tout état de cause au plus tard 14 jours après la clôture de l'Assemblée concernée)**

Le ou vers le 25 juillet 2023

**Date de règlement**

Jusqu'à 3 jours ouvrables après la Date Effective

***Si une Assemblée est ajournée :***

**Avis de convocation à l'Assemblée ajournée concernée, y compris un calendrier révisé, destiné à être remis aux Porteurs d'Obligations concernés**

Le ou vers le 25 juillet 2023

**Dernière heure et date pour la transmission et la livraison (ou la révocation) des Instructions de Vote Electronique par l'intermédiaire des Systèmes de Compensation pour toute Assemblée ajournée (heure limite pour les instructions ajournées)**

17h00 (heure de Paris) le 3 août 2023

**Heure limite pour l'obtention d'un Certificat de Vote ou d'un formulaire de procuration auprès de l'Agent Fiscal concerné et pour la révocation ou la modification des Instructions de Vote pour toute Assemblée ajournée données autrement que par le biais d'une Instruction de Vote Electronique**

17h00 (heure de Paris) le ou vers le 3 août 2023

Date et heure au plus tôt de l'Assemblée ajournée (le cas échéant)

Le 8 août 2023 à 10h00 (heure de Paris) (en ce qui concerne les Obligations 2024, le cas échéant)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations 2024 (au titre des Obligations avril 2025, le cas échéant)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations avril 2025 (au titre des Obligations mai 2025, le cas échéant)

Cinq minutes après la fin de l'assemblée pour les Obligations mai 2025 (au titre des Obligations 2026, le cas échéant)

Cinq minutes après la fin de l'assemblée pour les Obligations 2026 (au titre des Obligations 2027, le cas échéant)

Cinq minutes après la fin de l'assemblée pour les Obligations 2027 (au titre des Obligations juin 2028, le cas échéant)

Cinq minutes après la fin de l'assemblée pour les Obligations de juin 2028 (au titre des Obligations juillet 2028, le cas échéant)

Cinq minutes après la clôture de l'assemblée pour les Obligations de juillet 2028 (au titre des Obligations 2029, le cas échéant).

***Si une Résolution Extraordinaire est adoptée lors d'une Assemblée ajournée :***

Date Effective

Le ou vers le 8 août 2023

Avis de résultat de toute Assemblée ajournée pertinente à donner aux Porteurs d'Obligations pertinents (en tout état de cause au plus tard 14 jours après la conclusion de l'Assemblée ajournée pertinente)

Le ou vers le 8 août 2023

Date de règlement

Jusqu'à 3 jours ouvrables après la Date Effective

En outre, sauf indication contraire, toutes les annonces relatives à la Sollicitation de Consentement seront faites par l'Emetteur par la remise d'un avis aux Systèmes de Compensation pour communication aux Participants Directs. Ces annonces seront également (i) faites par l'émission d'un communiqué de presse par un Service de Presse Notifiant et (ii) publiées sur le site Internet d'Euronext Paris. Des copies de toutes les annonces, avis et communiqués de presse peuvent également être obtenues auprès de l'Agent d'Information et de Dépouillement, dont le numéro de téléphone et l'adresse électronique figurent au dos de la page de couverture du Mémoire de Sollicitation de Consentement. Des retards importants peuvent être enregistrés lorsque les avis sont transmis aux Systèmes de Compensation les Porteurs d'Obligations sont donc invités à contacter l'Agent d'Information et de Dépouillement pour obtenir les annonces pertinentes au cours de la Sollicitation de Consentement. En outre, les Porteurs d'Obligations peuvent contacter les Agents de Sollicitation pour obtenir toute information à leur numéro de téléphone et à leur adresse électronique indiqués au dos de la page de couverture du Mémoire de Sollicitation de Consentement.

**Il est conseillé aux Porteurs d'Obligations de vérifier auprès de toute banque, courtier en valeurs mobilières ou autre intermédiaire par l'intermédiaire duquel ils détiennent leurs Obligations quand cet intermédiaire devra recevoir des instructions d'un Porteur d'Obligations afin que ce dernier puisse participer, ou (dans les circonstances limitées où la révocation est autorisée) révoquer valablement son instruction de participer, à la Sollicitation de Consentement et/ou à l'Assemblée dans les délais spécifiés ci-dessus. Les délais fixés par ces intermédiaires et chaque Système de Compensation pour la transmission et (lorsque cela est autorisé) la révocation des Instructions de Vote seront antérieurs aux délais susmentionnés.**

## **Quorum requis**

Le quorum requis à chaque Assemblée de toute Série d'Obligations sera d'au moins deux Porteurs d'Obligations (tels que définis dans le Contrat d'Agent Fiscal concerné) représentant ou détenant un (des)

Certificat(s) de Vote ou étant des mandataires ou des représentants et détenant ou représentant au total au moins une majorité du montant principal de ces Obligations en circulation à date. Chacun des Contrats d'Agent Fiscal concernés prévoit que, tant que les Obligations d'une Série sont représentées par l'Obligation Globale Permanente concernée, le porteur de cette Obligation Globale Permanente sera considéré comme deux Porteurs d'Obligations aux fins de la constitution du quorum à toute Assemblée.

Si, dans les 15 minutes qui suivent l'heure fixée pour toute Assemblée concernée, le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée sera ajournée pour la période, qui ne sera pas inférieure à 14 jours mais qui ne sera pas supérieure à 42 jours, et à l'endroit que le président déterminera, à condition que l'Assemblée soit dissoute si l'émetteur le décide. L'Avis de Convocation à toute Assemblée ajournée doit être donné de la même manière que l'Avis de Convocation à la première Assemblée concernée, si ce n'est qu'un délai de 10 jours est suffisant et que cet avis doit contenir les exigences de quorum qui s'appliqueront à cette Assemblée.

Lors de toute Assemblée Ajournée, le quorum sera également constitué d'au moins deux Porteurs d'Obligations représentant ou détenant un (des) Certificat(s) de Vote ou étant des mandataires ou des représentants et détenant ou représentant n'importe quel montant principal des Obligations de la Série concernée en circulation détenues ou représentées et lorsque les Obligations d'une Série sont représentées par l'Obligation Globale Permanente concernée, le porteur de cette Obligation Globale Permanente sera réputé être deux porteurs d'Obligations pour les besoins de la constitution du quorum à toute Assemblée.

## **Majorité requise**

La Résolution Extraordinaire concernée doit être adoptée lors de l'Assemblée dûment convoquée et tenue conformément aux dispositions relatives à l'Assemblée, à une majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées lors de cette Assemblée.

## **Détails complémentaires sur la Sollicitation de Consentement**

Le Mémoire de Sollicitation de Consentement, chaque Contrat d'Agent Fiscal et chaque Avis de Convocation peuvent être consultés sur le site Internet de la Sollicitation de Consentement. En outre, les Porteurs d'Obligations peuvent, à tout moment pendant les heures normales d'ouverture des bureaux tous les jours de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés dans la juridiction concernée) avant les Assemblées, consulter des copies de ces documents au bureau de l'Emetteur indiqué ci-dessous. Toute question concernant les termes de la Proposition ou de la Sollicitation de Consentement peut être adressée à l'Emetteur, aux Agents de Sollicitation ou à l'Agent d'Information et de Dépouillement aux adresses et numéros de téléphone indiqués ci-dessous :

### **L'Emetteur**

#### **SODEXO**

255, quai de la Bataille-de-Stalingrad,  
92130 Issy-les-Moulineaux, France

***Les Porteurs d'Obligations qui ont des questions sur la Proposition peuvent contacter :***

**Les Agents de Sollicitation**

**Citigroup Global Markets  
Limited**

Citigroup Centre  
Canada Square  
Canary Wharf  
London E14 5LB  
United Kingdom  
A l'attention de : Liability  
Management Group  
Téléphone :  
+44 20 7986 8969  
Email :  
liabilitymanagement.europe  
@citi.com

**HSBC Continental Europe**

38, avenue Kléber  
75116 Paris  
France  
A l'attention de : Liability  
Management, DCM  
Téléphone :  
+44 (0) 20 7992 6237  
Email : LM\_EMEA@hsbc.com

**J.P. Morgan SE**

Taunustor 1 (TaunusTurm)  
60310 Frankfurt am Main  
Germany  
A l'attention de : EMEA Liability  
Management Group  
Téléphone :  
+44 20 7134 2468  
Email :  
liability\_management\_EMEA  
@jpmorgan.com

***Les demandes de documents ou d'informations relatives aux procédures de transmission des Instructions de Vote doivent être adressées à l'adresse suivante :***

**D.F. King***New York:*

48 Wall Street, 22nd Floor  
New York, New York  
10005  
United States

*London:*

65 Gresham Street  
London EC2V 7NQ  
United Kingdom

*Hong Kong:*

Suite 1601, 16/F, Central  
Tower  
28 Queen's Road Central  
Hong Kong

Appel aux banquiers et  
courtiers :  
+1212 269 5550

Pour tous les autres  
appels, le numéro vert  
(seulement U.S.):  
(800) 549-6697

Tél : +44 20 7920 9700

Tél : +852 3953 7208

Email : [sodexo@dfkingltd.com](mailto:sodexo@dfkingltd.com)

Site Internet de la Sollicitation de Consentement : <https://www.dfkingltd.com/sodexo/>

## Avertissement

*En participant à la Sollicitation de Consentement et en assistant, et/ou en transmettant des instructions de vote ou en approuvant une procuration en relation avec l'Assemblée, les Porteurs d'Obligations seront réputés avoir fait et donné les déclarations, garanties et engagements énoncés dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement.*

*En particulier, la Proposition n'est pas faite aux Porteurs d'Obligations qui sont des personnes résidant ou situées dans une juridiction où la proposition ne serait pas conforme aux lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.*

*Ni le Mémoire de Sollicitation de Consentement ni ce communiqué ne constituent une invitation à participer à la Sollicitation de Consentement dans une juridiction où, ou à une personne à laquelle, il est illégal de faire une telle invitation ou qu'il y ait une telle participation en vertu des lois ou réglementations applicables en matière de valeurs mobilières. La distribution du Mémoire de Sollicitation de Consentement et de ce communiqué dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi ou la réglementation.*

*Les personnes en possession du Mémoire de Sollicitation de Consentement et de ce communiqué sont tenues par l'Émetteur, les Agents de Sollicitation, les Agents Fiscaux et l'Agent d'Information et de Dépouillement de s'informer de ces restrictions et de les respecter. L'Émetteur, les Agents de Sollicitation, les Agents Fiscaux et l'Agent d'Information et de Dépouillement n'encourent aucune responsabilité pour leur propre manquement ou le manquement de toute autre personne à se conformer aux dispositions de ces restrictions.*

*Ni le Mémoire de Sollicitation de Consentement ni le présent communiqué ne constituent une offre de vente de titres aux États-Unis ou à toute personne américaine. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des ressortissants américains, ou pour leur compte ou leur bénéfice, à moins qu'une exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act ne soit applicable.*

*Aux fins du Mémoire de Sollicitation de Consentement et du présent communiqué, « **États-Unis** » désigne les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia. Les termes utilisés dans ce paragraphe ont la signification qui leur est donnée par la loi sur les valeurs mobilières.*

*En outre, la communication du Mémoire de Sollicitation de Consentement, de ce communiqué et de tout autre document ou support relatif à la Proposition n'est pas effectuée, et ces documents et/ou supports n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée aux fins de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (« **FSMA** »). En conséquence, ces documents et/ou supports ne sont pas distribués et ne doivent pas être transmis au grand public au Royaume-Uni. Ces documents et/ou supports sont uniquement destinés et ne peuvent être communiqués qu'à (1) toute personne visée par l'article 43(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, ce qui inclut un créancier ou un membre de l'Émetteur, et (2) à toute autre personne à qui ces documents et/ou supports peuvent être légalement communiqués dans des circonstances où l'article 21(1) du FSMA ne s'applique pas.*

\*\*\*

## À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial en matière d'alimentation durable et d'expériences à haute valeur ajoutée, à tous les moments de la vie : éducation, travail, soin ou divertissement. Présents dans 53 pays, nos 422 000 collaborateurs servent chaque jour 100 millions de consommateurs. Le Groupe se distingue par son indépendance et son actionnariat familial de contrôle, son modèle de croissance responsable et son portefeuille d'activités intégrant des services de Restauration, de Facilities Management et des solutions d'avantages aux salariés. Cette offre diversifiée répond à tous les enjeux du quotidien avec un double objectif : améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs et de tous ceux que nous servons, et contribuer au développement économique et social ainsi qu'à la protection de l'environnement dans les territoires où nous exerçons nos activités. Pour Sodexo, croissance et engagement sociétal vont de pair. Offrir un meilleur quotidien à chacun pour construire une vie meilleure pour tous est notre raison d'être.

Sodexo est membre des indices CAC Next 20, CAC 40 ESG, CAC SBT 1.5, FTSE 4 Good et DJSI.

## Chiffres clés

- 21,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2022
- 422 000 employés au 31 août 2022
- #2 employeur privé basé en France dans le monde
- 53 pays
- 100 millions de consommateurs chaque jour
- 14,9 milliards d'euros de capitalisation boursière (au 30 juin 2023)

## Contacts

### Relations investisseurs

Virginia Jeanson  
+33 1 57 75 80 56  
[virginia.jeanson@sodexo.com](mailto:virginia.jeanson@sodexo.com)

### Médias

Mathieu Scaravetti  
+33 6 28 62 21 91  
[mathieu.scaravetti@sodexo.com](mailto:mathieu.scaravetti@sodexo.com)